



Communiqué de presse

Bordeaux 3 doit organiser une nouvelle élection de son président

La cour administrative d'appel confirme l'annulation des opérations électorales du 23 mars 2012

Le 24 mai 2012, suite à un recours, le tribunal administratif a prononcé l'annulation des opérations électorales du 23 mars dernier qui avaient conduit Jean-Paul Jourdan à la présidence de l'université. Dans les jours suivants, le Recteur de l'Académie, chancelier des universités avait nommé Patrice Brun administrateur provisoire afin que puisse être assurée la continuité du fonctionnement de l'institution.

Suite à cette annulation, Jean-Paul Jourdan avait fait appel de la décision du tribunal administratif, assorti d'une demande de sursis à exécution.

La cour, par son arrêt du 27 septembre 2012, a confirmé le jugement du tribunal administratif. Elle fonde sa décision sur le constat de l'utilisation de téléphones et ordinateurs portables pendant l'élection pour caractériser l'irrégularité du scrutin.

En conséquence,

- le mandat de l'administrateur provisoire est prolongé,
- l'université procédera à l'organisation d'une nouvelle élection de son président. Cette élection aura lieu le vendredi 9 novembre 2012.